



# MAIRIE DE DIJON

## PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le mardi 8 décembre 2020 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire le lundi 14 décembre 2020 à 17h30, à Dijon Métropole, salle Alain Millot.

**Président** : M. François REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON

**Membres présents** : M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIKUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

#### PRÉAMBULE

#### 1 - Imposition directe locale - Fixation des taux des trois taxes applicables en 2021

- décidé de reconduire en 2021 les taux d'imposition applicables en 2020 sur le territoire de la Ville de Dijon, et les fixer, en conséquence, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	50,28%
<i>Dont, au titre de la part communale,</i>	<i>29,28%</i>
<i>Dont, au titre de l'ancienne part départementale transférée à la commune</i>	<i>21,00%</i>
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	92,79%

- pris acte du gel, jusqu'à l'année 2022 incluse, des taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et de la taxe d'habitation sur les logements vacants, à un niveau de 23,89% ;
- autorisé M. le Maire à prendre toute décision, ainsi qu'à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

## **2 - Elus – Etat des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de leurs différents mandats**

- pris acte de l'état de l'ensemble des indemnités touchées par ses membres présenté préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020 et joint en annexe.

## **3 - Budget primitif 2021**

- adopté le budget primitif de l'exercice 2021 de la Ville de Dijon, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- donné à M. le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- autorisé M. le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel (les budgets annexes ne sont pas concernés par cette disposition) ;
- autorisé M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

## **4 - Restauration scolaire et Accueil de loisirs Extrascolaire – Modification de la tarification du repas**

- décidé la mise en place d'un plancher tarifaire à 0,50 € pour le repas en restauration scolaire et en accueil de loisirs extrascolaires à compter du 1er janvier 2021 pour les résidents dijonnais ;
- autorisé M. le Maire à modifier en conséquence le règlement intérieur pour les restaurants scolaires, et les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires de la ville de Dijon et des partenaires conventionnés ;
- dit que l'éventuelle perte de recettes correspondante sera compensée par des économies sur le budget de la Ville ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et à apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

## **I- ECOLOGIE URBAINE, AMENAGEMENT, ESPACE PUBLIC ET TRANQUILLITE PUBLIQUE**

### **A - URBANISME**

#### **5 - Opération Façades Liberté - Prolongement de la durée de l'opération**

- approuvé le report de la date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention de l'opération façades de la rue de la Liberté, du 31 décembre 2020 au 30 juin 2021 ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

## **6 - Réhabilitation partielle du bâtiment sis 35/37 rue des Ateliers – Mandat à la SPLAAD portant délégation de maîtrise d'ouvrage – Bilan de clôture de l'opération**

- approuvé le compte de résultat de clôture arrêté par la SPLAAD, qui fait apparaître un solde global positif de 71 606,76 € toutes taxes comprises ;
- précisé que ce solde positif fera l'objet d'un versement à la Ville de Dijon par la SPLAAD avant le 31 décembre 2020 ;
- donné quitus à la SPLAAD de l'accomplissement de ses missions dans l'opération de réhabilitation partielle du bâtiment sis 35-37 rue des Ateliers ;
- dit que la Ville de Dijon se substitue à la SPLAAD dans ses droits et obligations à l'issue du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- autorisé M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

## **7 - Réhabilitation partielle de la Halle Bonnotte – Mandat à la SPLAAD portant délégation de maîtrise d'ouvrage – Bilan de clôture de l'opération**

- approuvé le compte de résultat de clôture arrêté par la SPLAAD, joint à la délibération ;
- approuvé, conformément à ce bilan de clôture, le versement à la SPLAAD du solde de l'opération, d'un montant de 21 215,46 € toutes taxes comprises ;
- précisé que cette somme sera prélevée sur les crédits ouverts au titre de l'exercice 2020 (crédits « provisionnels » inscrits au budget supplémentaire 2020), et imputée au chapitre 23, article 2313 ;
- donné quitus à la SPLAAD de l'accomplissement de ses missions dans l'opération de réhabilitation partielle de la Halle Bonnotte ;
- dit que la Ville de Dijon se substitue à la SPLAAD dans ses droits et obligations à l'issue du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- autorisé M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

## **8 - Zone d'Aménagement Concerté Ecoquartier de l'Arsenal – Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2020 – Approbation**

- approuvé le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2020, de la Zone d'Aménagement Concerté Ecoquartier de l'Arsenal, annexé à la présente délibération.

## **9 - Zone d'Aménagement Concerté « Ecocité Jardin des Maraîchers » - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2020**

- approuvé le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2020, de la Zone d'Aménagement Concerté « Ecocité Jardin des Maraîchers », annexé à la présente délibération.

## **10 - Zone d'Aménagement Concerté Quai des Carrières Blanches – Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2020 – Approbation**

- approuvé le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2020, de la Zone d'Aménagement Concerté « Quai des Carrières Blanches », annexé à la présente délibération.

## **11 - Territoire Grand Sud – Lot 4 « Amora » - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2020 - Approbation**

- approuvé le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2020, du lot 4 « Amora » du Territoire Grand Sud, annexé au présent rapport ;
- approuvé, conformément au compte-rendu annuel susvisé, le versement à la SPLAAD, avant le 30 juin 2021, de 2 000 000 € correspondant à une partie de la participation de la Ville de Dijon à l'équilibre de l'opération ;
- précisé que ce versement de 2 000 000 € sera effectué avant le 31 décembre 2020, et que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits budgétaires « provisionnels » inscrits au chapitre 204 au budget supplémentaire 2020, tel qu'approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 10 juillet 2020 ;
- autorisé M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

## **12 - Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche – Zone d'Aménagement Concerté « Fontaine d'Ouche » - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2020 – Approbation**

- approuvé le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2020, de la Zone d'Aménagement Concerté « Fontaine d'Ouche », annexé à la présente délibération.

## **13 - Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles - Convention Publique d'Etudes et d'Aménagement conclue entre la Ville et Grand Dijon Habitat –Compte rendu financier de l'année 2019 – avenant n°5 - Approbation**

- décidé de proroger la Convention Publique d'Etudes et d'Aménagement conclue entre la Ville et Dijon Habitat pour la mise en œuvre de la seconde phase opérationnelle de l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- approuvé l'avenant n°5 à la convention, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à le signer ;
- approuvé le compte rendu financier de la Convention Publique d'Etudes et d'Aménagement conclue entre la Ville et Dijon Habitat pour la seconde phase opérationnelle de l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles, au titre de l'année 2019.

## **B – LOGEMENT – ACTION FONCIERE**

### **14 - Tènements fonciers rues Bassano, Hugues Aubriot et de l'Ille – Réalisation d'une opération d'habitat – Acquisition sur l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or**

- décidé l'acquisition sur l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or des propriétés et des terrains situés 4 rue de l'Ille (section DK n°71 lots 1,7, 4, 5, 9, 11, 12, 6, 22, 3, 10, 13, 15 et 20), 23 rue de l'Ille (DK n°127 lot 4, DK n°141 lot 101, DK n°130p), 23 ter rue de l'Ille (DK n°127 lots 6, 7, 8 et 9, DK n°128, DK n°130p), 4 rue Hugues Aubriot (DK n°31 de 138 m<sup>2</sup>), 5 rue Hugues Aubriot (DK n°43 de 4 813 m<sup>2</sup>), 7 rue Hugues Aubriot (DK n°44 lots 2, 5 et 6), 9-13 rue Hugues Aubriot (DK n°45 de 5 615 m<sup>2</sup>) et 7 rue Bassano (DK n°29 lots 1, 2, 3 et 5), moyennant le montant total de 2 490 898 € HT ;
- dit qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

- dit que cette acquisition d'un montant de 2 490 898 €HT sera effectuée sur l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or avant le 31 décembre 2020, et que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits budgétaires « provisionnels » inscrits au chapitre 21 au budget supplémentaire 2020, tel qu'approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 10 juillet 2020 ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

#### **15 - Conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 – Approbation**

- approuvé les conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur la propriété bâtie, joints à la présente délibération ;
- autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le maire à signer tout acte utile à l'exécution de ces conventions.

### **C – POLITIQUE DE LA VILLE**

#### **16 - Avenants à la Convention de coopération culturelle 2019-2022 et au Contrat Territoire Lecture 2019-2022 – Adhésion de la Ville de Talant**

- approuvé les projets d'avenants à la Convention de Coopération Culturelle 2019-2022 et au Contrat Territoire Lecture 2019-2022 annexés au présent rapport ;
- autorisé M. le Maire à signer lesdits avenants, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

### **D – PATRIMOINE**

#### **17 - Chemin de la Rente de la Cras – Cession d'un terrain par bail emphytéotique**

- décidé la cession par bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, au profit de l'association El Imane – 1 allée du Doubs – 21000 Dijon, en vue de la construction d'une mosquée, du terrain d'une superficie totale de 724 m<sup>2</sup>, cadastré section EN n° 168p et n° 166p situé chemin de la Rente de la Cras ;
- fixé le montant du loyer annuel symbolique à 1 €, conforme à la valeur locative fixée par France Domaine ;
- approuvé le projet de bail emphytéotique annexé au rapport, autorisé M. le Maire à y apporter le cas échéant des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et autorisé M. le Maire à signer le bail emphytéotique définitif ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autorisé M. le Trésorier Municipal à percevoir le produit du bail.

## **II – EDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE**

### **A - EDUCATION**

#### **18 - Bourses municipales étudiantes – Année universitaire 2020-2021 - Attribution**

- décidé d'attribuer, au titre de l'année universitaire 2020-2021 :

10 bourses de 1 000 €,  
45 bourses de 750 €,  
45 bourses de 650 €,  
254 bourses de 500 €,

aux étudiants figurant sur la liste ci-jointe.

- conditionné le versement effectif de la bourse à la production :
  - d'un certificat d'assiduité au titre du premier semestre signé par un représentant de l'établissement d'enseignement supérieur, sauf si une dispense exceptionnelle d'assister aux cours est signalée.
  - d'une attestation de réalisation de la contrepartie citoyenne de douze heures dans une ou plusieurs des associations conventionnées, au plus tard avant la fin de l'année universitaire.
- décidé que cette double condition pourra conduire à ne pas respecter l'ordre initial, par élimination d'un candidat ne pouvant fournir lesdits justificatifs, et à réattribuer la bourse à un(e) autre étudiant(e) dans l'ordre de la liste en fonction du quotient familial, sur la base d'un certificat signé par le Maire ou son représentant.

#### **19 - « Ville amie des enfants 2020 / 2026 » – candidature de la Ville de Dijon auprès de UNICEF FRANCE**

- autorisé M. le Maire ou son représentant à déclarer la Ville de Dijon candidate au titre de « Ville amie des enfants 2020-2026 » auprès de l'UNICEF.
- adhéré à l'UNICEF sur la période 2020-2026, pour un coût annuel de 200 euros.

#### **20 - Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or – Années 2018 à 2021 – Evolution – Avenant N°1**

- approuvé le projet d'avenant n°1 à la convention de financement conclue entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or annexé au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer l'avenant définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

### **B - SPORTS**

#### **21 - Associations JDA Dijon Bourgogne, JDA Dijon Handball, Dijon Métropole Handball, Dijon Football Côte d'Or, Stade Dijon Côte d'Or - Missions d'intérêt général - Année 2021 - Subventions de fonctionnement - conventions de financement**

- 1 - décidé l'octroi de subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2021, de 105 000 € à l'association JDA Dijon Bourgogne, de 32 000 € à l'association JDA Dijon Handball, de 58 000 € à l'association Dijon Métropole Handball, de 120 000 € à l'association Dijon Football Côte d'Or,

et de 78 000 € à l'association Stade Dijon Côte d'Or, pour l'exercice des missions d'intérêt général qu'elles exercent pour le compte de la Ville ;

- approuvé les projets de conventions à conclure entre la Ville et ces associations, annexés à ladélibération, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

## **22 - Dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives - Année 2021 - Attribution de subventions aux clubs**

- décidé l'octroi des subventions proposées au bénéfice d'associations sportives partenaires de la mise en œuvre du dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives, initié par la Ville ;
- donné son accord à la mise en œuvre des tranches de ressources déterminant le niveau de réduction, telles que proposées dans la délibération.

## **III -CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITE**

### **A - CULTURE**

#### **23 - « Dijon vu par... » - Édition 2021 - Choix de l'artiste**

- décidé la participation de Madame Elodie REGNIER à l'édition 2021 de l'exposition « Dijon vu par... » ;
- autorisé M. le Maire à signer le contrat d'aide à la création, ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- décidé l'accès gratuit du public à l'exposition ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

#### **24 - Régie personnalisée de l'Opéra de Dijon - Convention pour la gestion de la régie de l'Opéra de Dijon conclue entre la Ville et l'Opéra de Dijon - Avenant n°4 - Fonctionnement 2021 - Subvention de la Ville**

- approuvé le projet d'avenant n° 4 à la convention de gestion et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- décidé, en application de l'article L.2224-2-2° du code général des collectivités territoriales, d'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2021 de 6 670 000 € à la régie personnalisée de l'Opéra de Dijon ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

#### **25 - Régie personnalisée de La Vapeur - Fonctionnement 2021 - Subvention de la Ville**

- décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 750 465 € à la régie personnalisée de La Vapeur au titre de l'année 2021 ;

- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

## **26 - Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon – Fonctionnement de l'année 2021 - Demandes de subventions**

- approuvé le projet exposé dans la présente délibération ;
- arrêté le montant prévisionnel du fonctionnement 2021 du conservatoire à rayonnement régional de Dijon tel qu'indiqué dans la présente délibération,
- validé le plan prévisionnel de financement présenté,
- décidé de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement du fonctionnement 2021 du conservatoire à rayonnement régional de Dijon , au taux maximum, notamment auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil Départemental de la Côte d'Or,
- dit que le financement 2021 du fonctionnement du conservatoire à rayonnement régional de Dijon sera assuré sur les crédits prévus au budget de ladite année,
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

## **27 - Théâtre des Feuillants - Renouvellement du bail emphytéotique avec l'association immobilière Dijon Ouest**

- décidé la prise à bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, à compter du 1er janvier 2021, des locaux correspondant au Théâtre des Feuillants situé 9 rue Condorcet, composant le lot n° 2 de la copropriété cadastrée section EV n° 97, appartenant à l'Association Immobilière Dijon-Ouest - 6 rue Danton - 21000 Dijon, représentée par son Président Monsieur Antoine Tierny ;
- fixé le montant du loyer annuel à la somme de 27 842 €, indexée sur l'indice INSEE du coût de la construction, conforme à la valeur locative fixée par France Domaine ;
- approuvé le projet de bail emphytéotique annexé à la délibération, autorisé M. le Maire à y apporter le cas échéant des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et autorisé M. le Maire à signer le bail emphytéotique définitif ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

## **28 - Théâtre Dijon Bourgogne - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue pour les années 2015 à 2021 - Fonctionnement 2021 - Subvention de la Ville**

- décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 000 € à la Scop Sarl Nouveau Théâtre de Bourgogne, Théâtre national Dijon Bourgogne, au titre de l'année 2021 ;
- approuvé le projet d'avenant et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.



## **B - ATTRACTIVITE**

### **29 - Ouvertures dominicales 2021**

- donné un avis favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches de détail des 24 janvier, 28 novembre, 5 décembre, 12 décembre, 19 décembre 2021 de détail hors branche automobile ;
- donné un avis favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches des 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre, 17 octobre 2021 pour la branche automobile ;
- transmis la décision du Maire de Dijon à l'ensemble des Maires des communes de Dijon Métropole ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

## **C- RELATIONS INTERNATIONALES**

### **30 - Adoption de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association United Schools**

- adopté cette convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

## **IV-SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE**

### **CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE**

#### **31 - Conventions et avenants à conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et divers organismes**

- approuvé les projets de conventions d'objectifs et de moyens et d'avenants à conventions à conclure entre la Ville et les organismes ci-dessus ;\*\*
- autorisé M. le Maire à signer les conventions et avenants à conventions, annexés à la présente délibération, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

#### **32 - Schéma de Développement des Structures de Quartier - Convention d'animation de la vie sociale sur le territoire dijonnais entre la Ville de Dijon et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or (CAF 21), années 2015-2019 – Avenant n°2**

- approuvé le projet d'avenant n°2 à la convention d'animation de la vie sociale sur le territoire dijonnais pour l'année 2021 ;
- autorisé M. le Maire à signer cet avenant, annexé à la présente délibération, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

### **33 - Charte de la Laïcité à signer par les associations**

- approuvé le projet de charte de la laïcité à signer entre la ville et les associations subventionnées.
- autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

### **34 - Association CREATIV', le cluster emploi-compétences du bassin dijonnais - Attribution de subventions - Mise à disposition de locaux - Conventions à conclure entre la Ville de Dijon et l'association CREATIV'**

- décidé de l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 70 000 €, de 60 000 € pour le financement de 2 postes de chargé.e.s d'accueil et d'une subvention de 35 000 € au titre de l'animation du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi ; ainsi que la mise à disposition de locaux au 17 boulevard Champollion, au 24 avenue du Lac et au 6 rue Henri Chrétien, au bénéfice de CREATIV', pour l'année 2021, dans les conditions proposées ;
- approuvé les deux projets de conventions à conclure entre la Ville et CREATIV', annexés à la présente délibération, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

## **V- FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PERSONNEL**

### **A - FINANCES**

### **35 - Actualisation des autorisations de programme et d'engagement au titre de la gestion connectée de l'espace public « On Dijon » - Création d'une autorisation de programme au titre de la rénovation de la Base Nautique du Lac Kir - Point d'information sur l'autorisation de programme au titre des travaux de rénovation de la Tranche 2 du Musée des Beaux-Arts**

- approuvé l'actualisation de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagement relatives à la gestion connectée de l'espace public « On Dijon », ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants ;
- approuvé la création de l'autorisation de programme relative à la rénovation de la Base nautique du Lac Kir, ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants et solliciter au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet ;
- approuvé le point d'information sur l'autorisation de programme au titre des travaux de rénovation de la Tranche 2 du Musée des Beaux-Arts ;
- autorisé M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

### **36 - Décision modificative n° 3 - Exercice 2020**

- décidé les ouvertures et ajustements de crédits proposés par la décision modificative n°3 ;

- autorisé M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

### **37 - Produits irrécouvrables – Admission en non valeur**

- prononcé l'admission en non-valeur de la somme de 49 527,85 €, au titre des produits irrécouvrables.,

### **38 - Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2021**

- décidé d'accorder les subventions et leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- autorisé M. le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;
- modifié l'objet de la subvention accordée à l'association "BL Boxe Développement" lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 comme suit "Subvention pour l'organisation d'un gala international de boxe anglaise au cours de l'année 2021" et autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 20-073 du 12 février 2020 annexé à la présente délibération ;
- modifié l'objet des subventions aux associations ci-dessous accordées lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 :
  - Association "Jeannin Janime" : "202 € pour les frais engagés dans le cadre de la préparation de la manifestation "Quartier Jeannin : Echo 1870-Echo 2020" et 2 298 € pour l'organisation de la manifestation au cours de l'année 2021".
  - Association "Les PEP du Centre de la Bourgogne Franche-Comté" : "67 000 € pour le fonctionnement du Dispositif d'Education Citoyenne et d'Aide aux Devoirs (année 2020) et 27 000 € correspondant à un acompte sur le fonctionnement du Dispositif d'Education Citoyenne et d'Aide aux Devoirs (année 2021)".
  - Association "Les PEP du Centre de la Bourgogne Franche-Comté" : "35 000 € pour le fonctionnement des "havres d'enfants" (année 2020) et 25 000 € correspondant à un acompte sur le fonctionnement des "havres d'enfants" (année 2021)".
- modifié l'objet de la subvention accordée à l'association "Les Discjontés" lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 comme suit : "Subvention de fonctionnement pour l'année 2020".
- décidé la résiliation au 31 décembre 2020 des abonnements souscrits par la Ville de Dijon concernant le "Bulletin annoté lois et décrets", et le "Répertoire Ministère de l'Intérieur" et dit que la présente délibération sera communiquée à la Direction Régionale des Finances Publiques pour suite à donner ;
- autorisé M. le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

### **39 - Caisse de Crédit Municipal de Dijon – Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement – Compte financier 2019 et budget 2020 – Information du conseil municipal**

- donné acte de la communication relative au compte financier 2019 et au budget 2020 ainsi qu'au rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon.

### **40 - Direction des Musées : Articles vendus dans les boutiques des Musées – Fixation des tarifs à compter du 01/01/2021**

- décidé les tarifs à compter du 1er Janvier 2021 pour les nouveaux articles vendus dans les boutiques des Musées dans les conditions proposées ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

### **41 - Dispositif de réussite éducative – Avance de trésorerie à la Caisse des Écoles Publiques de Dijon - Convention**

- décidé l'octroi d'une avance de trésorerie sans intérêts de 100 000 € maximum au profit de la Caisse des Écoles Publiques de Dijon, au titre de l'année 2021, pour la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative ;
- dit que cette avance sera remboursée à la Ville, dès l'encaissement de la subvention d'État au titre de cet exercice;
- approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville et la Caisse des Écoles Publiques, annexé à la présente délibération, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

### **42 - Financement des écoles privées du 1er degré**

- décidé la résiliation de la convention conclue entre la Ville de Dijon, l'UDOGEC et le diocèse fixant les modalités de la participation financière de la Ville de Dijon au fonctionnement des classes élémentaires sous contrat d'association, à compter du 31 décembre 2020 ;
- validé le montant de la dotation communale annuelle aux écoles privées sous contrat d'association à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- autorisé M. le Maire à actualiser cette dotation chaque année au regard des effectifs scolarisés dans les écoles privées sous contrat d'association et du dernier compte administratif connu ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

## **B - ADMINISTRATION GENERALE**

### **43 - Conseil Municipal de la Ville de Dijon – Règlement Intérieur – Mise à jour**

- procédé à la mise à jour du règlement intérieur dans les conditions proposées.

#### **44 - Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire de Dijon - Diffamation**

- accordé la protection à Monsieur François Rebsamen en sa qualité de Maire de Dijon conformément aux conditions exposées ci-avant, dans le cadre des suites données à la plainte déposée auprès du Procureur de la République et, plus largement, dans le cadre de toutes procédures et voies de recours à engager dans cette affaire ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

#### **45 - Désignation d'un représentant élu de la Ville de Dijon à la Commission d'Appel d'Offres de la SPLAAD**

- procédé à cette désignation dans les conditions proposées.

### **C - PERSONNEL**

#### **46 - Personnel municipal – Reprise en régie directe de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la MJC Montchapet – Recrutement d'agents, par voie de transfert, sous contrat à durée indéterminée**

- sous réserve de l'acceptation des deux intéressés, autorisé M. le Maire à les engager, par voie de transfert, sur la base d'un contrat à durée indéterminée ;
- décidé que leur rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans la délibération ;
- dit que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

### **VI -DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

#### **47 - Rapport des délégations du Maire**

- donné acte de la présente communication.

### **VOEUX**

#### **48 - Voeu présenté par François Rebsamen au nom de France Urbaine et relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville de Dijon**

- émis le vœu :
  - Qu'afin que la Ville de Dijon puisse, d'une part, disposer d'une capacité d'autofinancement à même de lui permettre de s'engager dans le plan de relance, et, d'autre part, demeurer au rendez-vous de la solidarité avec les plus fragiles, l'État lui :
    - o compense les pertes de recettes tarifaires et domaniales subies durant le confinement du printemps et le reconfinement de l'automne,
    - o garantisse le maintien à Dijon Métropole d'un montant 2022 de CVAE identique à celui perçu en moyenne entre 2018 et 2020,

- Qu'afin que Dijon Métropole puisse maintenir le niveau de service du réseau de transports urbains et engager les investissements qu'appelle la transition écologique, l'Etat lui accorde un niveau de compensations de même nature que celui dont bénéficie Ile-de-France Mobilités et non l'allocation d'une avance remboursable.

#### **49 - "Dijon : commune à croquer"**

- émis le vœu que la commune rejoigne le mouvement représenté par l'association "Commune à croquer".

#### **50 - Candidature de la ville de Dijon comme « Ville de départ » ou « contre la montre » du Tour de France 2023 ou 2024**

- émis le vœu :
  1. que le conseil municipal se positionne en faveur de la candidature de la ville de Dijon comme « Ville de départ » ou « contre la montre » à l'occasion du Tour de France 2023 ou 2024.
  2. de permettre à Monsieur le Maire et les services compétents de réaliser les formalités pratiques d'une candidature auprès des organisateurs du Tour de France.

#### **51 - Demande d'attribution d'une dotation climat-énergie**

- demandé à la Ministre de la Transition Écologique, Barbara Pompili, à travers le futur Projet de Loi Climat, de permettre aux villes d'accentuer leur action en leur attribuant une dotation climat-énergie conditionnée à l'établissement d'un contrat pour une durée donnée, ainsi qu'à l'atteinte effective d'objectifs contractuels.